

FRONT POPULAIRE POUR LA  
RENAISSANCE DE CENTRAFRIQUE



BUREAU EXECUTIF NATIONAL

PRESIDENCE

UNITE POUR LA PAIX EN  
CENTRAFRIQUE



MOUVEMENT PATRIOTIQUE  
POUR LA CENTRAFRIQUE



M.P.C

## MEMORANDUM

### **A Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Mankeur Ndiaye**

Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, Chef de la MINUSCA  
Facilitateur de l'APPR-RCA

### **A Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Matias Bertino MATONDO**

Représentant Spécial du Président de la Commission de l'Union Africaine, Chef de la MISAC,  
Garant de l'APPR-RCA,

### **A Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO**

Représentant du Secrétaire Général de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC),  
Garant de l'APPR-RCA

Excellences Monsieur l'Ambassadeur,

Le Front Populaire pour la Renaissance de Centrafrique (FPRC), l'Union pour la Paix en Centrafrique (UPC) et le Mouvement Patriotique pour la Centrafrique (MPC) tiennent à remercier la Communauté internationale, particulièrement l'Union Africaine, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour leur engagement et les efforts déployés en vue du rétablissement de la paix en République Centrafricaine.

Nous tenons à réaffirmer notre engagement et notre attachement à l'APPR-RCA et exprimons ainsi notre détermination à agir de bonne foi pour la mise en œuvre de l'APPR-RCA. Nous ne ménagerons aucun effort pour que la sécurité des personnes et des biens, la paix et la stabilité soient effectives.

Vous nous permettrez de réitérer que de nombreux engagements ont été pris par les parties signataires, groupes armés et gouvernement, lors des négociations, à Khartoum, du 24 janvier au 5 février 2019. Ces engagements ont été consignés dans l'APPR-RCA, signé à Bangui, le 06 février 2019, par les représentants des groupes armés et le gouvernement. Deux annexes ont été joints à l'Accord : l'annexe 1 qui concerne la mise en œuvre de cessation des hostilités et des arrangements sécuritaires temporaires ; et l'annexe 2 qui concerne les engagements du gouvernement.

C'est avec un profond regret que nous exprimons notre inquiétude quant aux retards enregistrés dans la mise en œuvre de l'APPR-RCA. Dix mois après la signature de l'APPR-RCA, particulièrement les articles 1 point b et 4 points a., c., f., i., r., s., t., u ne sont pas encore mis en œuvre. Mais le point saillant de la défaillance du gouvernement dans la mise en œuvre de l'APPR-RCA réside dans la mise en place des arrangements sécuritaires transitoires, tels que mentionnés aux articles 16 et 17 de l'APPR-RCA.

A plusieurs reprises, nous avons, mentionné que les arrangements sécuritaires transitoires, tels que prévus dans l'APPR-RCA, permettraient de combler les « vides sécuritaires » conséquentes aux démantèlements des barrières illégales. Ils constituent

également des dispositifs alternatifs destinés à la réinsertion des éléments des groupes armés et une des réponses aux problèmes sécuritaires liés notamment à la transhumance, au braconnage, à la criminalité transfrontalière, et permettraient ainsi d'assurer la sécurité des personnes et des biens. C'est d'ailleurs dans ce contexte que nous avons demandé et accepté le déploiement progressif des FACA et FSI dans les zones sous nos contrôles.

Encore, faut-il souligner que de nombreux efforts ont été faits de la part des groupes armés signataires de l'APPR-RCA. Nous citons en guise d'exemple :

- Le respect de la légitimité des institutions de l'Etat, de l'ordre constitutionnel, l'intégrité territoriale et l'unicité de l'Etat centrafricain. En témoignent les visites sans heurts ni incidents du Président de la République, Chef de l'Etat, à Birao, dans la préfecture de la Vakaga ; à Ndélé, dans la Préfecture de Bamingui-Bangoran ; à Bambari, dans la préfecture de la Ouaka ; et la facilitation du retour et réinstallation des FACA et FSI dans les zones sous notre contrôle.
- Participation aux missions de sensibilisation et de mobilisation des combattants et populations aux dispositifs et mécanismes de mise en œuvre de l'APPR-RCA.
- Etablissement des listes des combattants concernés par le PNDDRR et les USMS ; lesquelles listes ont été transmises au ministère de tutelle pour action et suivi.
- Le démantèlement des barrières illégales,
- La participation dans les comités de suivi et de mise en œuvre de l'APPR-RCA,
- La collaboration avec les Nations-Unies pour la démobilisation des enfants-soldats,
- La signature de plusieurs accords locaux de réconciliation et de cohésion sociale, etc.

Nous déplorons que le Président de la République Centrafricaine et le gouvernement ne saisissent pas l'opportunité qu'offre votre facilitation pour sortir le pays du déchirement du tissu social causé par les conflits armés. Nous craignons que faute d'être mis en œuvre dans un délai raisonnable, l'APPR-RCA, à l'instar des accords précédents, ne soit tombé désuétude.

Nous demandons au gouvernement d'accepter notre main-tendue et de créer les conditions nécessaires pour que le processus de paix, tel qu'initié par l'Union Africaine, aboutisse à des résultats tangibles.

Nous demandons la mise en place de la commission sur l'harmonisation des grades et sur l'intégration et la réintégration des leaders et des éléments des groupes armés dans la fonction publique ; la mise en place de la commission vérité, justice, réconciliation et réparation (CVJRR) et ainsi des mécanismes traditionnels de réconciliation et la dynamisation de la chefferie traditionnelle.

Nous réitérons que l'inclusivité ne se limite pas à la nomination de quelques membres des groupes armés au gouvernement. Elle concerne également la représentativité des groupes armés signataires de l'APPR-RCA dans toutes les institutions et tous les services de la République, à savoir :

- Les conseillers spéciaux et ministres conseillers
- Les chargés de mission
- Les représentations diplomatiques : ambassadeurs et autres diplomates
- Les préfets et sous-Préfets
- Les officiers supérieurs et subalternes de l'Armée, de la gendarmerie et police nationales
- Les sous-officiers de l'armée, de la gendarmerie et police nationales
- Les différents services de l'Etat
- Les entreprises publiques et paraétatiques, etc.

Nous dénonçons les discours des certains hommes politiques qui, dictées par des motivations électoralistes, se livrent à des campagnes de diffamation contre les groupes armés. En agitant le spectre « d'envahisseur-musulman-allogène », les hommes politiques concernés appellent à la haine et portent un coup de massue au processus de paix, à l'unité et à la réconciliation nationale. C'est un comportement irresponsable, indigne et consternant.

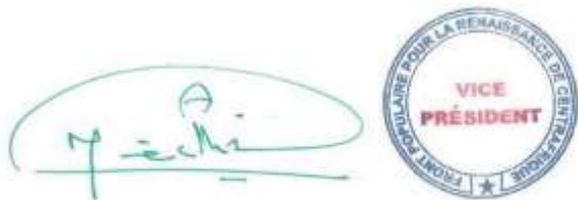
Au vu de ce qui précède, nous réfutons que les groupes armés continuent à être désignés comme les seuls responsables des violations de l'APPR-RCA et, de ce fait, nous nous adressons auprès de votre compétence, pour demander, conformément à l'article 34 de l'APPR-RCA, la convocation d'une réunion de concertation avec le gouvernement afin de trouver ensemble des solutions idoines aux problèmes qui freinent la mise en œuvre de l'APPR-RCA.

En attendant la convocation de la réunion, nous avons décidé un moratoire quant à notre participation aux différents comités de mise en œuvre de l'APPR-RCA.

Tout en renouvelant notre attachement à l'APPR-RCA, nous vous remercions de votre promptitude et de l'intérêt que vous porterez à cette requête et vous prions, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé, le 16 décembre 2019

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du FPRC,



**Général Nouredine Adam**

L'Etat-major de MPC



**Général Al-Khatim Mahamat**

Le Coordinateur Militaire,  
Chef d'état-major de l'UPC



**Général d'Armée ALI DARRASSA**